UNION LOCALE CGT

VILLEFRANCHE / BEAUJOLAIS / VAL DE SAÔNE

RÉFORME DES PRUD'HOMMES ! ENCORE UN CADEAU AU MEDEF !
ÇA SUFFIT !!

Comme les 3 mousquetaires, ils sont quatre à s'associer contre la juridiction des Prud'hommes. **F.Hollande** le président qui déclarait « mon ennemi, c'est la finance » et qui, une fois élu, nomme **Valls** 1er ministre auteur de la célèbre formule « j'aime l'entreprise » (déclaration d'amour au Medef). Comme cela ne suffit pas, Hollande nomme **Macron,** ministre de l'économie, le grand ami des banquiers (il est passé par la banque Rothschild), et enfin, ajoutons à ce trio le **Medef** qui ne rêve que de liberté de licencier et de rabaisser les droits des salariés.

Comment mettre tout cela en musique ? Grâce au projet de loi Macron qui va être débattu d'ici quelques jours par les députés. Cette loi s'en prend à tout un tas d'acquis sociaux (travail de nuit, du dimanche,…) de services publics, de professions… Son seul objectif : la réduction des droits pour les salariés et la liberté pour les patrons.

Au cœur de cette offensive une attaque sans précédent contre la juridiction prudhommale. Une fois de plus, il s'agit de faire des cadeaux aux patrons tricheurs, aux patrons licencieurs, aux patrons dictateurs… des patrons qui n'aiment pas voir leurs méthodes condamnées.

Pensez donc, chaque année en France, ce sont des milliers de patrons qui sont condamnés à restituer des millions d'euros à des salariés abusivement licenciés, sanctionnés, spoliés de leurs droits.

A Villefranche, ce sont près de 500 litiges par an qui sont portés par les salariés devant les prud'hommes. Pour exemple, en 2012, ce sont plus de 2 700 000 euros que des patrons « indélicats » ont été obligés de verser à des salariés. Autre exemple, les liquidateurs patronaux comme ceux de Diétal, Promens, Ontex… ont été condamnés par les prud'hommes de Villefranche.

NOUS DISONS NON À LA LOI MACRON
NON AU DÉPEÇAGE DES PRUD'HOMMES
MAIS AUSSI NON AU TRAVAIL DU DIMANCHE, DE NUIT, DE SOIREE

Non à une loi qui vise à éloigner les patrons des tribunaux et des audiences publiques de proximité.
Non à un transfert vers une juridiction professionnelle.
Non à l'obligation de passer par un avocat pour se défendre.

La CGT le réaffirme avec force, ce ne sont pas les prud'hommes qui bloquent l'emploi mais bien la malhonnêteté des patrons. Les prud'hommes sont l'emblème de « l'égalité » au fronton des droits des salariés en prise avec leurs employeurs.

AVEC LA CGT, AGISSONS POUR UNE JUSTICE DU TRAVAIL, RAPIDE, ACCESSIBLE, EFFICACE ET OPPOSONS-NOUS À LA LOI MACRON. RASSEMBLONS-NOUS

VENDREDI 16 JANVIER 2015 à 15H

Devant le tribunal des prud'hommes de Villefranche s/S Boulevard Gambetta